

?Affaire Juppé? : le CSA adresse une mise en demeure à France 2

France 2 ayant annoncé par erreur le retrait d'Alain Juppé de la vie politique lors de son journal de 20 heures du 3 février, le CSA a adressé à la chaîne une mise en demeure pour manquement à ses obligations. En effet, France 2 est notamment tenue d'« assurer l'honnêteté de l'information» et « la bonne information du téléspectateur». L'instance de régulation donc demandé à la chaîne de se conformer à l'avenir à ses obligations légales et à son cahier des charges, « sous peine d'encourir les sanctions prévues» par la loi.